

HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP

26 octobre – 30 novembre 1956

Dans le bulletin précédent, la rubrique « Histoire secrète des députés MRP » est arrivée jusqu'au procès-verbal de la réunion du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale du 25 octobre 1956.

Elle se poursuit dans ce bulletin en commençant par le procès-verbal de la réunion suivante, celle du 26 octobre. Ce qui est normal. Ce qui l'est moins, c'est qu'il n'y est nullement question, ne serait-ce que sous la forme d'une interrogation, de l'expédition militaire franco-britannique sur le Canal de Suez qui va être déclenchée seulement quatre jours plus tard, le 30 octobre.

Pourquoi ? Au Parlement, dans la presse, dans l'opinion publique, les esprits ne sont pas encore sortis du cadre de la période diplomatique ouverte le 26 juillet par la décision du colonel Nasser de nationaliser le canal. On espère, on croit même, à la possibilité d'un compromis négocié à l'échelon international.

On se trompe.

A Paris, on sous-estime l'enthousiasme qu'a déclenché l'audace du chef de l'Etat égyptien dans les populations arabes du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et surtout leur exaspération, dirigée contre la France, depuis trois jours seulement, et provoquée par l'arrestation de Ben Bella et de quatre autres dirigeants du FLN à Alger ; leur avion parti de Rabat pour gagner directement Tunis - où les attendaient le Sultan du Maroc et Bourguiba, - a été détournés sur ordre des autorités françaises. Cette exaspération est vive en Egypte, en Syrie, en Jordanie, au Maroc (trente Européens sont massacrés à Meknès). Ainsi porté par la ferveur des peuples arabes, Nasser n'est pas disposé à reculer.

Il l'est d'autant moins que les circonstances - autre heureux hasard pour lui -, lui offrent la perspective d'un soutien actif de l'URSS contre les visées franco britanniques.

En effet, depuis des mois, dans l'application de son programme de déstalinisation, Khrouchtchev se trouve engagé dans un parcours sur la lame du rasoir.

Au sein du Politburo, il a le soutien de Boulganine, de Malenkov et de Mikoïan, mais il se heurte à deux fidèles du stalinisme, Molotov et Kaganovitch.

A l'intérieur du monde communiste, il a l'appui de Tito, le président de la Fédération yougoslave, qui joue habilement et prudemment les bons offices entre Moscou et les dirigeants des pays satellites de l'URSS en Europe centrale, qui sont de plus en plus impatients de tirer profit, chez eux, de la déstalinisation.

En Pologne, Gomulka, ancien secrétaire général du PC, emprisonné de 1951 à 1954 (Staline

est mort en mars 1953), a été réhabilité le 4 août 1956. Le 9 octobre 1956, le tribunal qui jugeait les émeutiers de Poznan, les a sanctionnés avec des peines étonnamment modérées. Gomulka, aussitôt réhabilité, a obligé Ochab, le premier secrétaire du PC polonais, un personnage indécis, à se rallier au programme de libération qu'il va exposer dans deux grands rassemblements populaires les 22 et 30 octobre ; il le contraint au surplus à épurer le Politburo polonais de ses staliniens ; pour ne pas trop défier Moscou, il garde à la tête de l'armée polonaise le maréchal russe Rokossowski.

Ce miracle polonais déclenche en Hongrie, par mimétisme, un puissant mouvement populaire de libération, qui sera moins facile à contrôler par Moscou.

Le 1^{er} octobre 1956, à Budapest, « La Gazette des lettres », dans son compte rendu du Congrès des écrivains, demande la réhabilitation de Nagy, ancien président du Conseil, celle des écrivains inquiétés pour leurs critiques à l'égard de Rakosi, qui a succédé à Nagy, un véritable rassemblement démocratique et la réforme des coopératives agricoles. Comme à Varsovie, c'est une vague révolutionnaire qui se soulève ainsi à Budapest.

Moscou, soucieux de maintenir des contacts, comme il l'a fait avec Gomulka, se montre généreux : il accorde des crédits au gouvernement hongrois. Ce n'est que symbolique mais c'est tout à fait nouveau. Et l'effet de cette crise n'est pas celle qu'attendait le Kremlin : Nagy fait monter les enchères, politiquement.

Le 8 octobre, la Hongrie réhabilite Rajk « martyr de la classe ouvrière » et victime du stalinisme en 1952 ; on lui fait des funérailles nationales, devant 300.000 personnes. Le 15 octobre, Nagy est réintégré dans le Parti communiste (nommé président du Conseil le 4 juillet 1953, il a été chassé de son poste le 18 janvier 1956 et exclu du PC en juillet). Le 23 octobre, sensible à l'exemple donné par Gomulka en Pologne, des milliers d'étudiants et d'ouvriers manifestent devant le monument de Joseph Bern, héros de la Révolution de 1848 et réclament le départ de Geroe, le chef du gouvernement. « Les Russes à la porte ! » est l'un des cris des manifestants.

Incapable de reprendre la situation en mai, Geroe demande à l'armée russe de rétablir l'ordre. Au comité central du PC, c'est l'effervescence : on nomme précipitamment Nagy président du Conseil tout en l'accusant d'avoir lui-même appelé au secours l'Armée rouge.

Celui-ci arrive. Le 24 octobre, elle trouve une immense foule sur la Place du Parlement. Les blindés tirent. Le sang coule. L'armée hongroise va passer dans le camp du peuple et affronter la police. C'est le début de grande insurrection patriotique hongroise, mêlée à une guerre civile.

A Moscou, à l'intérieur du Politburo, les staliniens estiment le moment venu de régler les comptes avec Khrouchtchev : sa politique conduit au démembrement de l'empire soviétique et pousse les Etats satellites de l'URSS à se réfugier dans le bloc occidental, jusqu'à provoquer un renversement des alliances en Europe. L'opinion publique en est troublée. Khrouchtchev est-il un faible ?

Il n'a plus d'autre choix que se montrer fort. Il fera écraser l'insurrection hongroise et ne tolèrera pas « l'agression » des Occidentaux contre l'Egypte.

Ainsi, le 5 novembre 1956, alors que le parachutage des premières troupes franco-britanniques sur Port-Saïd a eu lieu au début de la matinée, le maréchal Boulganine, chef du gouvernement soviétique, fait remettre aux ambassadeurs d'Israël, de Grande-Bretagne et de France à Moscou, à 23h30, heure locale, des lettres tout à fait explicites.

Celle qui est destinée à Guy Mollet contient ce paragraphe (Voir « L'Année Politique 1956, page 526) :

« Je considère de mon devoir de vous faire savoir que le gouvernement soviétique s'est déjà adressé à l'ONU ainsi qu'au président des Etats-Unis d'Amérique en proposant d'utiliser avec d'autres membres de l'ONU des forces navales et aériennes pour mettre fin à la guerre en Egypte et pour réprimer l'agression. Le gouvernement soviétique est pleinement résolu à recourir à l'emploi de la force pour écraser les agresseurs et rétablir la paix en Orient ».

Guy Mollet et son collègue britannique, Sir Anthony Eden, donnent aux troupes franco-britanniques, le mardi 6 novembre à 18h30 (ce 6 novembre, le Général Eisenhower est réélu président des Etats-Unis), l'ordre de cessez-le-feu le mercredi 7 à 0 heure locale en Egypte. Ces troupes ont atteint le kilomètre 24, peu avant El Kantara. Il n'est donc plus question de contrôler l'ensemble du canal, d'autant qu'en raison des sabotages effectués par les Egyptiens, il sera inutilisable durant des mois.

De leur côté, les Israéliens, ont déclenchés, dès le 29 octobre, en accord avec Paris et Londres,

une guerre-éclair limitée ; leurs troupes ont conquis la moitié sud du Sinaï et sont descendues jusqu'à l'entrée du golfe d'Akaba ; elles ont pris Gaza après de violents combats et se sont approchées de Port-Fouad. Leurs buts ayant été atteints, elles cessent le feu le 5 novembre, après avoir détruit de grands dépôts de matériel soviétique sur des bases secrètes du Sinaï.

L'analyse de cette conjoncture internationale exceptionnelle, propre à démontre l'inaptitude de l'opération « Mousquetaires » projetée par les gouvernements français et britannique pour amener Nasser, à la négociation, pouvait-elle être faite avant qu'il ne soit trop tard, afin d'éviter un échec coûteux et humiliant ? Peut-être par quelques experts...

En tout cas, elle ne l'a pas été ni au Gouvernement, ni au Parlement, ni dans les partis politiques, ni dans leurs groupes parlementaires. Etait-ce excusable ? Avec le recul du temps et après un retour sur le dossier, on peut trouver une ébauche d'explication dans le calendrier : le dilemme devant lequel les événements de Pologne et de Hongrie ont placé Khrouchtchev n'est intervenu qu'au moment où l'opération était déjà déclenchée.

Cela dit, les périodes graves de l'histoire sont toujours émaillées d'événements modestes mais cocasses.

Celui-ci, en l'occurrence : au Palais-Bourbon, le 26 octobre 1956, deux jours après le début de l'insurrection du peuple hongrois, le président du Groupe socialiste, Robert Verdier, député du premier secteur de la Seine (une partie de Paris), demande à la Conférence des présidents - avec succès - l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, pour le 6 novembre, des propositions visant à abroger la loi Barangé (aide publique aux écoles primaires publiques et privées).

Qui veut faire l'ange (même laïque) fait la bête !

Etait-il excusable, lui aussi, ce Robert Verdier, président du groupe socialiste ? Sans doute peut-on lui accorder une ébauche d'explication, comme à ses collègues : il était résolument hostile à Guy Mollet, secrétaire général du Parti socialiste (SFIO) et président du Conseil, socialiste.

Vendredi 26 octobre 1956 : Robert Lecourt, député de la Seine, président du Groupe MRP, ouvre à 14 heures sa 80^{ème} réunion de l'année. Tentative de certains socialistes de provoquer un débat public contre la loi Barangé (aide aux écoles primaires). Evénements de Pologne et de Hongrie. Projet d'enquête en Algérie. Rien sur la crise de Suez.

Robert Bichet, député de la Seine-et-Oise, vice-président du Groupe, rend compte des travaux de la Conférence des présidents chargée d'établir le programme des prochaines séances publiques de l'Assemblée Nationale.

Une majorité, momentanée et précaire, composée des groupes communiste, socialiste, radical, UDSR et poujadiste (Union et fraternité française), celui-ci étant représenté par son président, Jean Damasio, commerçant, élu de la troisième circonscription de la Seine, vient, à la demande de Robert Verdier,

député SFIO de la Seine et président de son groupe, d'obtenir l'inscription à l'ordre du jour du 6 novembre d'un rapport visant à abroger la loi Barangé.

Robert Lecourt.- Cette proposition est inacceptable pour le MRP. Le Bureau du Groupe a demandé à Edouard Thibault, vice-président, député du Gard, de préparer une intervention à la tribune ; Je note que la demande de Robert Verdier dans les circonstances actuelles traduit un désir de vengeance de la minorité du Groupe SFIO hostile à Guy Mollet. Je propose que le MRP demande que l'Assemblée donne la préférence au projet de loi-cadre sur la construction.

Robert Bichet.- C'est une bonne idée, mais le rapport sur ce projet n'est pas encore déposé.

Edouard Thibault.- Certes, mais beaucoup d'autres rapports intéressants ont été déposés et sont prêts pour la discussion en séance.

Robert Lecourt.- J'invite Thibault à réclamer de façon précise l'inscription prioritaire à l'ordre du jour des rapports issus de la Commission du Travail et dont les auteurs sont socialistes ou communistes.

Le Groupe approuve cette idée.

Robert Bichet propose une motion à soumettre à l'Assemblée sur la Pologne et la Hongrie.

Robert Lecourt.- Peut-être convient-il d'attendre la réponse que le Gouvernement va faire à une question orale de Fernand Bouxom sur le sujet.

Joannès Dupraz (Indre-et-Loire).- J'approuve l'idée de Bichet.

Robert Lecourt.- J'ai étudié ce problème hier avec plusieurs d'entre vous. Nous redoutons un flot d'amendements sur le texte, quel qu'il soit.

Robert Bichet.- Publiions au moins une motion du groupe MRP.

Le Groupe MRP retient cette idée et décide que le texte Bichet sera publié comme une motion du groupe, que Bouxom évoquera en séance.

Il en vient aux **affaires algériennes**, où la situation est marquée par l'arrestation de Ben Bella à Alger le 23 octobre. L'Assemblée doit constituer une commission d'enquête : peut-on accepter qu'un député communiste en fasse partie ?

Francine Lefebvre (Seine).- La SFIO acceptant la présence d'un communiste, le MRP n'a pas à la refuser. Sinon on dira que le MRP refuse que la lumière soit faite.

Joannès Dupraz.- Je m'étonne que l'on n'ait pas trouvé une formule de sous-commission excluant les communistes, comme on l'a déjà fait.

Maurice Lucas (Manche).- Moi aussi.

Robert Bichet.- Moi également.

Robert Lecourt.- Et que ferons-nous si cette formule est repoussée ?

Robert Bichet.- Le MRP doit se dire hostile à la présence d'un communiste. Il y a la guerre en Algérie ! Peut-on accorder des pouvoirs d'enquête à un communiste ?

Maurice-René Simonnet (Drôme), secrétaire général du MRP.- Je rejoins Francine Lefebvre. Le MRP n'a pas à avoir du courage pour le Gouvernement.

Robert Lecourt.- Je suis personnellement hostile à l'attribution d'un pouvoir d'enquête à cette commission si elle compte un communiste.

Maurice-René Simonnet.- Invitons le Gouvernement à nous dire ce qu'il en pense.

Robert Lecourt.- Je propose que la délégation de la Commission de l'Intérieur, déjà constituée sans la présence d'un communiste, et qui a déjà fait un voyage en Algérie, y soit envoyée de nouveau.

Le Groupe accepte cette proposition.

Avant la clôture de la séance, Maurice Lucas fait le point sur le dossier du prix du lait.

Mardi 30 octobre : Robert Lecourt ouvre à 14 heures la 81^{ème} réunion du Groupe. Dossiers divers. Crise de Suez.

Henri Dorey (Belfort) fait un exposé sur un projet qui date du Gouvernement Mendès-France et qui concerne le Conseil supérieur de la Fonction publique. Il a consulté le gouvernement et les syndicats. La Confédération Générale des Cadres entrerait au Conseil ; le deuxième siège supplémentaire serait attribué à Force Ouvrière. La CFTC souhaite que l'on attribue ces deux sièges en respectant la représentation proportionnelle (basée sur la représentativité). Le Gouvernement est réticent. Il craint que cette règle ne favorise le Syndicat des instituteurs.

Henri Ulrich (Haut-Rhin) est favorable à la demande de la CFTC.

Henri Dorey également, tout en craignant que la CGC ne soit perdante.

Henri Ulrich.- Je pense que les affiliés de la CGC ne votent pas MRP. Au demeurant, il n'y a rien à craindre pour elle car elle est représentative.

Le Groupe fait confiance à Dorey.

Emile Engel (Moselle) fait le point sur les **indemnités allouées aux mineurs**. A la Commission de la Production industrielle, il a fait voter un amendement modifiant la proposition de la SFIO.

Le Groupe lui fait confiance.

Francine Lefebvre traite de la durée du travail dans le commerce de détail. Question posée : faut-il payer toutes les heures de présence ? Réponse : mais qu'en pense le Groupe ?

Le Groupe donne son accord.

Robert Lecourt parle de la procédure engagée à propos de la demande d'abrogation de la loi Barangé : les deux premières « questions préalables » déposées par Pierre de Chevigné et par Pierre-Henri Teitgen restent valables et gardent la priorité en cas de vote en séance. Six motions préjudicielles, également MRP, viendraient ensuite. Le Bureau du Groupe recherche des signatures parmi les membres des autres groupes, divisés sur cette affaire. Le Gouvernement est très embarrassé.

Le Groupe en vient à la crise de Suez. Guy Mollet, qui est en conférence à Londres avec Eden, doit rentrer dès ce soir et faire une déclaration devant l'Assemblée.

Charles Viatte (Jura) .- Je souhaite qu'un orateur MRP soit inscrit pour répondre à Guy Mollet. Je demande en outre que le débat public soit interrompu jusqu'à la déclaration du président du Conseil. Ne jouons pas aux jeux de Byzance !

Robert Lecourt.- Je ne crois pas opportun que nous répondions à Guy Mollet. Laissons ce rôle à Mendès-France, ce sera excellent !

Maurice Schumann (Nord).- C'est bien mon avis. Je m'attends à un débat et à un vote, car le Gouvernement veut être couvert par le Parlement.

Jean Cayeux (Seine).- Je me propose de demander à la Commission de l'Intérieur de faire une démarche auprès du gouvernement pour faire annuler tout projet de festivités le Onze Novembre.

Albert Schmitt (Bas-Rhin), ancien secrétaire général des syndicats chrétiens d'Alsace et de Lorraine.- Je m'étonne que le Parlement se taise sur les événements de Pologne et de Hongrie.

Robert Lecourt.- Je rappelle que Bouxom interviendra vendredi après sa question orale sur ce sujet. Et voici quelques passages des lettres de remerciement que, déjà, nous recevons des partis émigrés d'Europe centrale vers l'occident.

André Monteil évoque les menaces formulées par Eisenhower contre Israël. Il demande au Groupe de faire une démarche auprès du Gouvernement pour obtenir que la France oppose son vote à la proposition américaine soumise au Conseil de sécurité de l'ONU.

Maurice Schumann.- Le Gouvernement a donné des instructions précises au représentant de la France à l'ONU : Israël n'est pas l'agresseur, il répond à l'attaque des « commandos de la mort » égyptiens ; donc la France opposera son veto à la résolution américaine.

Le Groupe passe à l'examen du projet relatif aux **handicapés physiques**, qui leur est présenté par **Jean Villard** (Rhône). Le Gouvernement a fait plusieurs tentatives pour retarder le débat ; les manoeuvres continuent.

Il a réalisé un rapport de synthèse. Il s'attend à une résistance du Gouvernement aux dispositions que ce rapport a prévues pour le reclassement professionnel des handicapés.

Jean Cayeux se réjouit que Villard puisse soumettre son rapport à l'Assemblée. Il demande aux membres du Groupe de présenter des amendements propres à modifier le projet gouvernemental, afin qu'il se rapproche le plus possible des conclusions de Villard (le débat porte sur le projet gouvernemental, après retrait du rapport).

Lucien Nicolas (Vosges) expose que la Commission des Finances s'est prononcée pour le projet gouvernemental parce qu'il est plus favorable aux victimes de la guerre.

Jean Ulrich (Haut-Rhin), qui est rapporteur pour avis de la Commission du Travail, soutiendra le rapport Villard.

Jean Villard note qu'il a fait une concession au Gouvernement en acceptant le statu quo pour les « emplois réservés ».

Le Groupe décide de soutenir Villard.

Le soir du 30 octobre, à 22 heures, Guy Mollet, qui revient de Londres annonce à l'Assemblée Nationale la décision du Gouvernement **d'intervenir militairement sur le canal de Suez en coopération avec les Britanniques** (« L'Année Politique 1956 », pages 101, 382 et 521).

Il en explique ainsi les raisons en **substance**.

Les troupes israéliennes ont franchi la frontière égyptienne. Elles marchent vers le canal de Suez. Nous savons les provocations auxquelles Israël est soumis de la part de certains pays arabes. Nous savons qu'ils agissent de plus en plus à l'instigation de l'Égypte et qu'ils affichent ouvertement leur volonté de rayer un jour Israël de la carte. Nous connaissons aussi le régime du colonel Nasser. Sa mainmise sur le canal, en juillet, témoigne de son mépris des traités. Respectueux de la Charte des Nations Unies, nous avons appuyé la demande américaine de saisir immédiatement le Conseil de sécurité, mais les lenteurs de la procédure vont retarder la décision. C'est pourquoi, aujourd'hui, à 17 heures 30, les gouvernements français et britannique ont adressé à Israël et à l'Égypte un appel leur demandant d'arrêter immédiatement toute opération de guerre ; à l'Égypte, cet appel demande son accord pour l'installation de titre temporaire de forces armées franco-britanniques à Port-Saïd, Ismaïlia et Suez. L'appel donne à Israël et à l'Égypte un délai de douze heures pour répondre. Au moment où notre ambassade de Amman vient d'être lapidée, notre consulat de Jérusalem et nos établissements culturels d'Alep incendiés, chacun admettra que nous ayons besoin et que nous demandions des garanties matérielles à la bonne exécution de tout accord.

Le Gouvernement sait qu'il peut compter sur la résolution de l'Assemblée. Il lui demandera de marquer par un vote massif son approbation des mesures qui viennent d'être prises.

Le débat se limite à une réplique du communiste Guyot, suivie d'un duel oratoire entre Guy Mollet et le progressiste Pierre Cot.

Le vote intervient dans la nuit du 30 au 31 octobre : la déclaration de Guy Mollet est approuvée par 368 voix (SFIO, MRP, 30 radicaux sur 46, UDSR et RGR, radicaux dissidents (André Morice), Indépendants et Paysans) contre 189 (143 communistes, 6 progressistes, 3 IOM, Guy La Chambre, indépendant, 1 non inscrit, 28 poujadistes, qui se plient à une consigne donnée par Pierre Poujade, et 15 abstentions, dont 11 radicaux, parmi lesquels Pierre Mendès-France.

Au Conseil de la République, la déclaration du chef du Gouvernement est lue par François Mitterrand, ministre d'Etat – Garde des Sceaux. La Haute Assemblée l'approuve par 289 voix contre 19.

Les députés MRP ne se sont pas réunis après la déclaration de Guy Mollet. Sidi El Mokbar (Mauritanie) a voté contre.

Mardi 6 novembre : Robert Lecourt ouvre à 14 heures la 82^e réunion du Groupe. L'insurrection à Budapest. L'affaire scolaire.

Robert Lecourt rapporte la visite que lui a faite un émigré hongrois, devenu depuis quelques jours secrétaire d'Etat dans le Gouvernement Nagy : c'est le peuple hongrois tout entier qui vient de se révolter ; les insurgés haïssent les Russes mais ils parlent aussi de la trahison de l'Occident, dont l'aide ne se manifeste que par des discours.

Robert Bichet, auteur d'une interpellation, déclare qu'il demandera un débat et que Mollet l'acceptera en proposant qu'il ait lieu dès le 7. Il expose ce qu'il dira dans son interpellation au cours de la séance de ce jour.

Fernand Bouxom lui demande d'évoquer le meeting que le Parti communiste ose organiser au Vel d'Hiv.

Lionel de Tinguy (Vendée) rapporte ce qui s'est passé ce matin à la réunion de l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement. Celle-ci cherche à faire l'économie d'un débat en séance publique et hésite, au niveau de la procédure, entre une question préalable et une motion préjudicielle. La question préalable est meilleure pour la défense de la liberté d'enseignement (et pour le MRP), mais, dans ce cas, la majorité est moins assurée. Le radical André Morice envisage de déposer une question préalable qui équivaudrait à une motion préjudicielle ; il s'agirait de renvoyer le débat au troisième mardi de janvier 1957. En fait, les radicaux voteraient volontiers une question préalable qui serait

défendue par un député neutre dans la querelle scolaire, en l'occurrence André Sanglier, député RGR de Madagascar. Elle serait votée.

Fernand Bouxom évoque le problème posé par l'envoi aux députés MRP des appels – en forme d'ordres – les invitant à rester fidèles à la loi Barangé. D'où viennent ces appels ? demande-t-il.

Joannès Dupraz en a reçu ; il a répondu avec sévérité.

Lionel de Tinguy.- Ces ordres viennent des associations de parents d'élèves des écoles libres.

Marie-Madeleine Dienesch.- Il ne faut pas faire tourner cette affaire en tragédie !

Pierre de Chevigné (Pyrénées-Atlantiques).- Notre question préalable ayant la priorité, nous pouvons la retirer contre des garanties. Je souhaite que Teitgen parle en notre nom si le débat est ouvert.

Pierre-Henri Teitgen retient la pertinence de l'intervention de Bouxom. Il souhaite que le Bureau du Groupe fasse une démarche auprès des autorités religieuses (afin qu'elles ne s'engagent pas dans cette manœuvre d'une partie de la droite contre le MRP).

Robert Lecourt.- J'ai déjà fait cette démarche ; elle a été efficace.

Le débat en séance publique viendra le 8 novembre. Marcel Cartier, député socialiste de la Drôme, aura le temps de présenter son rapport, au nom de la Commission l'Education nationale, mais il sera arrêté peu après par l'adoption d'une question préalable déposée par Teitgen (qui équivaut au rejet du texte). Le scrutin est serré (il donne lieu à une série de pointages) :

- Votent pour la question préalable : 291 voix : 3 socialistes (élus d'outre-mer) ; les 74 MRP ; 9 radicaux sur 47 ; 5 radicaux dissidents sur 14 ; 16 UDSR sur 20 ; 12 RGR sur 13 ; les 7 IOM ; les 22 Républicains sociaux ; les 85 Indépendants et les 4 Paysans ; 37 poujadistes sur 39 ; 7 non inscrits sur 12.
- Votent contre : 143 communistes sur 144 ; les 6 progressistes ; 94 socialistes sur 100 ; 28 radicaux ; 7 radicaux dissidents ; 3 UDSR ; 2 non inscrits.
- N'ont pas pris part au vote : 1 communiste ; 2 socialistes ; 5 radicaux, 2 radicaux dissidents, 1 UDSR, 1 RGR, 2 poujadistes, 1 non inscrit.
- Etaient absents par congé : 1 socialiste ; 5 radicaux ; 2 non inscrits.

C'est le vote des élus des territoires d'outre-mer qui a été déterminant dans cet échec de la SFIO.

En effet sur les 42 députés représentant les TOM : 34 ont voté la question préalable de Teitgen, 3 ont voté contre, 4 n'ont pas pris part au vote, 1 était absent par congé.

Les 7 Indépendants d'outre-mer, qui sont collectivement apparentés au Groupe MRP, ont tous voté pour. Il s'agit d'Aubame, Boni, Dia, Douala Manga Bell, Grunitzky, Maga et Senghor.

Parmi les 12 membres du RDA (Rassemblement Démocratique Africain), collectivement apparentés au Groupe UDSR de Pleven et Mitterrand, 10 ont voté pour ; 1 a voté contre (Mahamoud Harbi) ; 1 n'a pas pris part au vote (Houphouët-Boigny).

Mercredi 7 novembre : Robert Lecourt ouvre à 14 heures la 83^{ème} réunion du Groupe. La veille à minuit, les forces franco-britanniques ont appliqué le cessez-le-feu à l'entrée du canal de Suez.

Robert Lecourt.- Le Bureau du Groupe a demandé à François de Menthon d'intervenir en séance sur les raisons de ce cessez-le-feu et ses conséquences.

François de Menthon (Haute-Savoie).- Je suis inquiet. J'ai besoin d'informations. Le conseil des ministres de la nuit dernière a été dramatique. Il y a eu la menace soviétique et la pression américaine. Les Français sont restés plus fermes que les Anglais. Le Gouvernement français n'a donc pas atteint ses objectifs. Il est sain de le reconnaître. Les troupes ne contrôlent par le canal en entier. Nasser reste le chef du gouvernement égyptien. L'opération risque même de le renforcer. Il est difficile néanmoins de critiquer le gouvernement français, car le lâchage est venu des Anglais. Quoi qu'il en soit,

l'opération est ratée. Aujourd'hui, ce qui importe c'est notre attitude à l'égard du Gouvernement. Réfléchissons aux conséquences de cet échec.

Henri Ulrich.- Nous avons besoin d'informations.

Joannès Dupraz.- Oui, nous manquons d'informations, comme certains ministres eux-mêmes, tel le radical Paul Anxionnaz, secrétaire d'Etat à la Marine ! Voilà qui est grave.

L'URSS a trouvé dans l'affaire de Suez une puissante diversion à son action en Hongrie et cela grâce à sa puissance militaire, à la désunion des Occidentaux, aux divisions de l'opinion anglaise (les Travaillistes étaient très hostiles à l'opération), aux divergences entre Français et Anglais sur le rôle à jouer par les Israéliens.

Une leçon à tirer : il faut résoudre le problème, dramatique, de la défense nationale. Une question : oui ou non les Etats-Unis sont-ils prêts à protéger la France en cas de guerre en Europe ?

François Reille-Soult (Tarn).- L'opération franco-anglaise a été trop lente, c'est son vice essentiel. Je suis toutefois moins sévère que de Menthon et Dupraz dans leur jugement. L'opération sera finalement réussie si une force internationale occupe Suez. En revanche, les résultats sont catastrophiques pour l'Afrique du Nord, où le prestige de la Ligue arabe est intact.

Paul Coste-Floret (Hérault).- L'opération militaire est ratée ; nous n'occupons pas le canal, Nasser ne démissionne pas. Je rejoins cependant Reille-Soult. Je m'interroge sur les responsabilités du gouvernement français. Bonne volonté ? Oui. Efficacité ? Non. Pas d'horaire, pas de volonté nette, mauvaise coordination des troupes, grande légèreté dans l'application du plan, mise hors du coup des ministres compétents...

Georges Bidault (Loire).- Je rejoins de Menthon. Où est la raison de cet échec ? La menace américaine ! C'est la seule explication valable. On ne peut pas en accepter d'autres. Les conséquences de l'échec seront graves en Afrique du Nord. On a pratiqué une politique folle et criminelle en Tunisie et au Maroc. Quel était notre salut ? La chute de Nasser ! On a échoué sur ce point. Eisenhower vient d'être réélu dans une crise munichoise généralisée. Va-t-il ou non changer de voie ?

André Monteil (Finistère).- Je suis moins sévère. Militairement, le succès ne peut pas se mesurer à la longueur du canal occupée par les troupes. Les Français et les Anglais contrôlent en vérité le canal. La chute de Nasser ? On l'espérait, certes, mais on n'en était pas sûr. On ne peut rien reprocher au Gouvernement français. Les Américains ? Que pouvaient-ils faire le jour des élections présidentielles ? Rien ! Alors il fallait peser la menace russe. Eisenhower ? S'il n'avait pas été réélu, le pouvoir aurait été vacant pendant trois mois aux Etats-Unis ! Il faudrait savoir jusqu'où les Etats-Unis veulent aller ? Et maintenant ? Après les élections, les perspectives sont plus favorables. Les militaires américains sont avec nous.

Pierre de Chevigné.- Je rejoins Paul Coste-Floret. Ce qui est sûr aujourd'hui c'est notre échec. Le MRP n'a pas à se solidariser avec le Gouvernement. Il doit prendre du champ.

Paul Gosset.- Le système communiste se désintègre. Le problème numéro 1 de l'Europe n'est plus la démission de Nasser mais la défense occidentale.

Georges Bidault.- L'ONU désormais sera hostile à la France. Elle est devenue une hypocrisie. On n'en tirera plus rien. Il faut s'en laver les cervelles. Les franco-anglais n'ont rien fait de comparable à ce qu'ont fait les Israéliens. On ne peut pas prendre une défaite pour une victoire.

Pierre-Henri Teitgen.- Je voudrais excuser le gouvernement français et condamner la faiblesse anglaise. Nasser est sauvé. Son prestige sera peut-être accru. Que faire ? Obtenir que les troupes franco-anglaises constituent le noyau de la future force internationale.

En séance publique, ce mercredi 7 novembre, **Robert Bichet** développe son interpellation sur les événements de Hongrie.

A la demande de **Georges Bidault**, l'Assemblée décide de lever sa séance à 17 heures pour permettre aux députés d'aller à l'Arc de Triomphe pour rendre hommage au peuple hongrois.

L'Assemblée est saisie de quatre ordres du jour, dont l'un est présenté par **Robert Bichet** au nom du Groupe MRP : « Profondément indignée devant l'inqualifiable intervention de l'Armée rouge contre le peuple hongrois... (l'Assemblée) flétrit ceux qui osent se proclamer les amis des assassins ... Demande au Gouvernement... 3° de réclamer inlassablement le retrait des troupes russes et leur remplacement par une force internationale permettant des élections libres ... »

Après un premier débat, la plupart des groupes se mettent d'accord pour faire l'union sur un ordre du jour proposé par la Commission des Affaires étrangères, présidée par le socialiste Daniel Mayer. Ce texte est alors adopté par 430 voix contre 148 (communistes et progressistes). Un communiste, Pierre Ferrand, député de la Creuse, refuse de prendre part au vote. C'est un signal, parmi d'autres, de gros remous qui commencent à secouer la CGT, le Comité France-URSS et le Parti communiste lui-même. La Fédération française des travailleurs du livre (CGT) précise qu'elle refuse « toute subordination à un parti politique » et « que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est imprescriptible et que toute nation a droit au gouvernement de son choix ».

La séance publique se poursuit avec une déclaration du chef du gouvernement sur **la situation au Proche-Orient**. C'est **François de Menthon** qui lui répond :

Le Gouvernement, dit-il en substance, vient de prendre de graves responsabilités ; le président du Conseil en a rendu compte à l'Assemblée avec dignité, courage et patriotisme... La volonté du Gouvernement de parvenir à une gestion internationale du Canal de Suez reste intacte, le MRP en est persuadé, et il n'est pas question pour le Gouvernement d'abandonner gratuitement – ou presque – les positions que le courage de nos parachutistes et de nos commandos vient de nous assurer dans la zone du canal. Mais il s'agira surtout de savoir si oui ou non la France doit abandonner les espoirs que peut-être plus que toute autre nation elle avait placés dans l'ONU.

Pendant toute cette crise internationale, le MRP entretient un contact étroit avec le Gouvernement.

Il y applique en quelque sorte une méthode régulière : le 9 novembre, une délégation, composée de **Pierre Pflimlin**, président national du Mouvement, **Robert Lecourt** et **Pierre-Henri Teitgen**, prédécesseur de Pflimlin à la présidence, est reçue à Matignon par Guy Mollet : le 13 novembre, c'est une délégation composée de **Maurice Lucas** et de **Pierre Abelin** qui sera reçue par Paul Ramadier, ministre des Affaires économiques et financières, au sujet du financement des prestations familiales agricoles ; le 23 novembre, troisième démarche à Matignon, faite par **Pierre Pflimlin**, **Robert Lecourt** et **Edouard Moisan**, sur le budget 1957, l'Europe (Communauté économique et Euratome), la révision constitutionnelle, l'Algérie ...

Le Groupe MRP et Charles Hernu

Cette collaboration du MRP avec le président du Conseil socialiste et avec son gouvernement, auquel il ne participe pas ; excite les humeurs de la tendance mendésiste du Parti radical.

A son congrès national d'octobre à Lyon, une majorité s'est dégagée avec 70% des mandats ; elle était conduite par Pierre Mendès-France, Edouard Herriot et Edouard Daladier.

Au niveau de ses élus à l'Assemblée Nationale, cette majorité compte 47 députés, alors que la minorité, conduite par André Morice et Pascal Arrighi, en compte 14, qui ont formé un groupe dissident.

Parmi les 47 élus majoritaires, deux tendances apparaissent. Ceux qui soutiennent régulièrement le Gouvernement Guy Mollet et ceux qui le critiquent non moins régulièrement ; sans demander le retrait des douze ministres radicaux du Gouvernement.

Le plus passionné de cette tendance mendésiste est Charles Hernu, qui est alors député de la Seine (banlieue Est). Ses humeurs

visent souvent le MRP, dont les idées ne lui plaisent pas et dont le rôle lui paraît injustifié.

Il a connu la célébrité, chez les journalistes, après la formation du gouvernement Guy Mollet, au lendemain du « succès » électoral du Front Républicain, en s'écriant dans une réunion radicale : « Nos électeurs sont en droit de se demander si nous sommes des escrocs ou des imbéciles ».

Il s'est rappelé le 7 novembre à l'attention de ses collègues en intervenant dans le débat sur les événements de Hongrie.

Et cette intervention a conduit le Groupe MRP à la réplique que voici, publiée dans le Bulletin d'information du Groupe 1956 n° 105, page 5 :

Le président du Conseil ayant évoqué son abstention dans le scrutin intervenu au terme du débat sur l'intervention franco-britannique à Suez, M. Hernu déclare : « Je me suis abstenu par discipline de vote... »

On sait que la grande majorité du groupe « républicain-radical » a voté pour le gouvernement.

Dans la suite de son intervention, M. Hernu provoqua encore quelques mouvements divers en affirmant : « Bien que nous soyons peu nombreux et peut-être parce que nous sommes peu nombreux, nous avons conscience de traduire le sentiment de la gauche française ».

On ne sait trop à quoi attribuer une telle prétention. M. Hernu et ses amis n'affirmaient-ils pas au lendemain du 2 janvier qu'ils avaient remporté une grande victoire électorale et que la plus grande partie de la jeunesse française leur avait fait confiance ?

La vérité, M. Hernu l'a avouée dans son discours.

« Il a pu se trouver ici », a-t-il dit en parlant des hommes de gauche, c'est-à-dire évidemment de lui-même et de ses amis, « des hommes pour s'élever aux côtés des communistes, contre la C.E.D., contre la guerre au Viêt-Nam, contre le débarquement franco-britannique en Egypte ».

Il n'a pas dit, bien sûr, que ces mêmes hommes ont voté aussi pour l'accroissement des pouvoirs du Sénat conservateur, pour l'amnistie fiscale aux fraudeurs et la réduction des crédits d'investissement et de construction, contre la loi anti-trust, contre l'exercice pratique du droit de grève et qu'ils se sont abstenus sur le Code du Travail outre-mer, par exemple.

Défense des privilèges économiques, hostilité aux lois sociales, opposition à l'union de l'Europe, tentation du neutralisme, voilà l'homme de gauche tel que le conçoit M. Hernu.

Nous le savions déjà. Mercredi soir, M. Hernu l'a reconnu lui-même par omission.

Le classement des radicaux à gauche sur l'échiquier politique, justifié en grande partie et en tout cas habituel sous la Troisième République, a été conservé sous la Quatrième par les journalistes parlementaires et par les historiens ; ce qui les a amenés à classer les MRP au centre ou même dans le camp de la droite, faute de leur trouver une place ailleurs et compte tenu que la SFIO et le Parti radical, avec le soutien du PC, veillaient à leur réserver les bancs de l'hémicycle situés à droite des radicaux.

Est-ce typique de la force des habitudes ? Oui, et « Le Monde », qui se voulait différent des autres, y a lui-même succombé.

Est-ce encore important à notre époque, en 2007 ? Oui, du moins pour les étudiants et les jeunes enseignants en sciences politiques, à commencer par ceux qui travaillent sur les grands courants politiques dans la France du vingtième siècle. Nous en rencontrons de temps et temps et nous constatons qu'effectivement c'est important.

Ainsi sont-ils très sensibles au témoignage suivant, qui vaut un discours.

Sous la Quatrième République, quand venait en discussion à l'Assemblée Nationale un projet social important (il y en a eu des centaines) ou un projet économique et financier ayant des effets sur la situation sociale (il y en a eu des dizaines), trois

partis envoyaient aussitôt une délégation de leurs élus auprès des syndicats ou des organisations professionnelles représentatifs pour prendre leur avis ; c'était un rituel : le MRP allait consulter la Confédération française des travailleurs chrétiens, la SFIO, Force Ouvrière et le Parti radical, le Centre national du patronat français.

J.P.

Vendredi 9 novembre : Robert Lecourt ouvre à 14 heures la 84^e réunion du Groupe. La démarche Pflimlin-Lecourt-Teitgen auprès de Guy Mollet. Examen de la situation internationale.

Joannès Dupraz se félicite de la démarche que Lecourt, Teitgen et Pflimlin viennent d'effectuer auprès de Guy Mollet. Il demande que les dirigeants du MRP restent à Paris durant le week-end du 11 novembre pour suivre à la trace l'action du Gouvernement.

Robert Lecourt. - Je suis bien d'accord. J'ai d'ailleurs demandé à Mollet d'organiser une liaison avec le MRP. J'estime en effet que le MRP doit être renseigné sur ce qui se passe et sur la politique du Gouvernement en permanence et très rapidement. Je vous informe que Mollet va aller à Washington pour parler seul à seul avec Eisenhower. **Joannès Dupraz** dépose un projet de motion sur le contact MRP-Gouvernement.

Jean-Marie Louvel (Calvados) se plaint de quelques fausses nouvelles lancées, on ne sait par qui ; les députés ne savent rien, ils ont l'air idiot.

Robert Lecourt craint qu'une motion n'émeuve l'opinion publique, inutilement

Francine Lefebvre et **Jean Cayeux** partagent cette crainte.

André Monteil interroge Lecourt sur le contenu de son entretien avec Mollet.

Robert Lecourt répond : 1° pas d'évacuation du Canal de Suez avant l'arrivée de la force internationale ; 2° incertitude sur la volonté américaine ; 3° menace russe de faire au Moyen Orient une intervention qui transformerait le conflit avec l'Égypte en conflit coréen.

Jean-Marie Louvel. - Dans ces conditions, j'aimerais que le Gouvernement s'abstienne désormais de faire le vantard et le matamore.

Edouard Thibault souhaite qu'en séance Francine Lefebvre proteste contre la campagne d'affolement du public et réclame davantage de civisme.

Francine Lefebvre hésite : que peut répondre le Gouvernement ?

Paul Bacon (Seine) juge inutile une telle intervention.

Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord) l'estime dangereuse.

Jean Cayeux interroge Lecourt sur la politique européenne de Mollet.

Robert Lecourt répond : l'entrevue avec Adenauer a eu d'heureux résultats, en ce qui concerne l'Euratome et le Marché commun.

Au sujet de la majoration des allocations familiales, qui est à l'ordre du jour, **Francine Lefebvre** fait observer que le MRP n'a pas à être plus gouvernemental que la SFIO. Propos que **Jean Cayeux** approuve. **Lucien Nicolas** évoque brièvement le fond du sujet.

Loi-cadre sur la construction

Dans les cinq réunions qu'il tient du 13 au 19 novembre, le Groupe MRP en consacre quatre au projet de loi-cadre sur la construction.

Ce projet, préparé par le socialiste Bernard Chochoy, secrétaire d'Etat à la Reconstruction et au Logement, et par le socialiste Paul Ramadier, ministre des Affaires économiques et financières, est accueilli avec de fortes réserves au Groupe MRP, où les problèmes de la construction et du logement sont bien connus depuis la Libération.

« L'impression générale, lit-on dans le Bulletin d'information du Groupe 1956 n° 107 daté du 14 novembre 1956, » est que le projet gouvernemental constitue un fourre-tout sans limites précises, qui peut difficilement justifier des ambitions constructives. En dessous des formules, on y trouve surtout une tentative de régression en ce qui concerne l'aide à la construction, en particulier dans le domaine des mesures destinées à favoriser l'accession à la propriété pour les classes laborieuses. Quant au plan

de logements locatifs, il semble promettre plus qu'il ne peut tenir ».

Dans la séance du soir, le mercredi 14 novembre, **Joseph Schaff**, député de la Moselle, maire de Montigny-les-Metz, expose l'ensemble des observations et des propositions du Groupe MRP, telles qu'il les a exposées la veille à la réunion du Groupe. Son discours dominera le long débat public jusqu'à son terme.

Le voici, en substance, dans le texte publié dans le Bulletin d'information du Groupe 1956 n° 109 du 16 novembre 1956.

Ce projet aurait pu être un document définissant les lignes directrices d'une politique de la construction, il aurait pu être un texte complétant le Code de l'Urbanisme et simplifiant les lois qui régissent la construction, il aurait pu enfin servir à adapter les programmes à la conjoncture économique générale.

En fait, un examen détaillé révèle son déséquilibre fondamental. On peut douter en effet qu'une action qui ne porterait que sur la moitié du secteur du bâtiment suffise à orienter cette activité vers des voies nouvelles. La continuité n'est pas une exigence partielle : elle réclame une politique d'ensemble. Or, jusqu'à présent, on s'est trop peu soucié du fonctionnement normal du secteur privé.

D'autre part, le gouvernement demande par ce texte un blanc-seing pour des options fondamentales qui ne sont pas précisées, mais d'autres articles font preuve d'une précision minutieuse.

D'une façon générale, le projet expose des données qu'il était inutile de rappeler, alors qu'il énumère avec une très grande précision les moyens dont le gouvernement voudrait disposer pour appliquer une politique mal définie.

La ventilation des crédits par année n'est pas indiquée. On ne trouve aucune disposition touchant la modernisation des entreprises, ni la coordination administrative dont l'exposé des motifs souligne pourtant la nécessité. On y trouve des mots : « La construction ne saurait être, dans notre économie nationale, un investissement disproportionné avec les autres investissements », au moment même où les programmes inconditionnels prévus apparaissent déjà insuffisants. Il semble ainsi que le gouvernement se soucie plus de la régularité du marché que de son expansion.

L'objectif de 300.000 logements par an ne sera pas atteint si l'aménagement du territoire ne devient pas une réalité, si on ne développe pas l'industrialisation, si on ne coordonne pas davantage l'action des maîtres d'ouvrage et si on n'augmente pas les investissements.

Il est certes bon de développer le secteur locatif, qui disposera de 630 milliards pour son programme quinquennal.

Mais cet effort ne doit pas se faire au détriment des constructions destinées à la propriété des familles. La réduction d'un milliard (de 9 à 8) du montant des primes par rapport à l'année dernière est inquiétante. En effet, le nombre des H.L.M. à construire chaque année est connu. Si le Gouvernement veut y ajouter d'autres constructions, afin de maintenir « l'allure de croisière » de 300.000 logements par an, il doit mobiliser les capitaux privés pour un nouvel essor de la politique d'accession à la petite propriété familiale.

C'est dans la propriété que les familles trouvent leur plein épanouissement, surtout quand elles sont nombreuses. Si les immeubles locatifs s'imposent dans les agglomérations surpeuplées, il n'en va pas de même dans les villes de province et les communes rurales.

Il conviendrait d'offrir aux jeunes ménages qui bénéficient du régime « logéco » la possibilité d'aménager ultérieurement, dans les constructions économiques et familiales, une ou deux pièces pour les enfants, de prévoir un cellier ou un bûcher, d'autoriser le constructeur artisan ou commerçant à utiliser 25% de la surface habitable à des fins professionnelles.

Il faudrait aussi porter le prêt complémentaire destiné à couvrir les frais d'achat du terrain et les dépenses de viabilité de 12 à 25%.

Les fonctionnaires constructeurs ont droit à un prêt spécial. Mais ils ne peuvent le cumuler avec prêt institué par le Code de l'Urbanisme, alors que les salariés reçoivent à la fois le prêt national et le prêt départemental. Il y a là une injustice.

Le remboursement des annuités ne devrait commencer qu'après l'occupation effective des locaux.

Le prêt complémentaire de 30.000 Fr. accordé aux invalides de guerre pourrait être porté à 300.000 Fr.

En fixant le loyer des H.L.M. d'après le revenu familial des occupants, le Gouvernement facilitera grandement l'attribution d'un logement à tous les candidats, quelles que soient leurs ressources (notamment les vieillards, les retraités et les familles qui ne peuvent plus prétendre à l'allocation-logement). Un système analogue pourrait être appliqué en matière d'accession à la propriété : les candidats dont le salaire ne dépasse pas le salaire minimum garanti bénéficieraient de prêts couvrant entièrement le coût de la construction ; les autres supporteraient une part des charges proportionnelles à leurs revenus.

Pour inciter les jeunes gens à se diriger vers les carrières du bâtiment, il conviendrait par exemple d'organiser des visites de chantiers et des conférences : tous les Français doivent savoir que la construction devra se poursuivre pendant trente ans encore au rythme qui se dessine actuellement. Il faut aussi consacrer davantage de crédits à la formation professionnelle et accorder un salaire annuel garanti aux ouvriers du bâtiment.

La hausse des prix d'un grand nombre de matières premières, conjuguée avec une politique de blocage des prix, amène les entreprises à se désintéresser des adjudications. On aboutit à la simplification de la construction, parfois à une qualité médiocre. Il importe donc d'assouplir les clauses de révision des prix.

Il faut en outre simplifier les formalités qui retardent l'exécution des travaux et faciliter l'industrialisation du bâtiment : à ce sujet, l'homologation d'une série de projets-types pour la construction des bâtiments élevés avec la prime à 600 fr. entraînerait l'adoption par les constructeurs de matériaux standardisés.

En matière fiscale, il est urgent d'appliquer le principe posé par la loi du 10 avril 1954, concernant la détaxation des sommes investies pour la construction ou l'achat de logements familiaux. Il conviendrait d'étendre à toute opération de financement de constructions économiques l'exemption de taxes jusqu'à présent réservée aux seules opérations faites par le Sous-comptoir et le Crédit Foncier. Il faudrait supprimer la « règle butoir » de l'article 293 du Code général des Impôts, afin de ne plus défavoriser les constructeurs qui utilisent des matériaux industrialisés. On devrait faire bénéficier les organismes habilités à collecter la cotisation patronale de 1% des facilités accordées aux coopératives de construction et associations de castors pour la vente et le lotissement de terrains.

Des principes novateurs qui marqueront la politique française du logement et de la construction.

Pendant les quatre réunions qu'il consacre au projet gouvernemental, le Groupe MRP l'examine article par article, ce qui lui permettra de déposer en séance publique des amendements pertinents que l'Assemblée adoptera.

Plutôt que de donner ici cet examen dans le détail, tel que nous l'avons dans les procès-verbaux des réunions, nous nous limiterons à citer quelques observations faites par les participants au niveau politique. On notera quelques nuances dans les priorités demandées par les divers orateurs, mais ces nuances n'enlèvent rien à l'ensemble.

A la réunion du mardi 13 novembre (la 85^e) ouverte par Lecourt à 14 heures

Charles Arbogast (Haut-Rhin).- Je suis favorable à un accroissement des crédits permettant l'accession à la propriété. Il faut que le travailleur français puisse posséder son logement, car c'est son logement d'abord qui lui permet d'affirmer sa personnalité.

Lionel Tinguy (Vendée).- La hausse des loyers HLM est due à une mauvaise gestion de certaines sociétés d'HLM, qui subventionnent des partis politiques.

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne).- Faciliter l'accèsion à la propriété, oui, mais en ce moment, les faits prouvent l'urgence de logements locatifs, en masse.

Jean Cayeux demande un effort en faveur de la décoration des immeubles.

Francine Lefebvre et Fernand Bouxom (Seine) approuvent Lacaze.

Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord).- L'accèsion à la propriété, telle quelle est conçue aujourd'hui, fait obstacle à l'accroissement du nombre des enfants.

A la réunion du mercredi 14 novembre (la 86è) ouverte par Lecourt à 14 heures.

Henri Lacaze.- Pratiquement, les HLM s'adressent à une classe moyenne et non pas aux familles « de la base ».

Emile Halbout (Orne), **Francine Lefebvre** et **Lucien Nicolas** (Vosges) trouvent dans le rapport de la Commission de la Reconstruction et du Logement, établi par le socialiste Denvers, des dispositions qui correspondent aux demandes du MRP. Selon Nicolas, il ne faut surtout pas freiner l'effort social dans le logement, comme Ramadier est tenté de le faire.

Emile Halbout.- L'augmentation des loyers HLM est une nécessité. Ce choix est un acte courageux du gouvernement socialiste... L'industrialisation du bâtiment comporte des dangers, notamment celui du favoritisme politique.

Fernand Bouxom se dit favorable au préfabriqué. Il rappelle que les congrès MRP l'ont réclamé.

Jean Sauvage (Maine-et-Loire).- L'industrialisation du bâtiment a donné lieu à des expériences fâcheuses. En ce qui concerne les loyers HLM, il faut laisser aux offices la liberté de les fixer.

Francine Lefebvre appuie Nicolas : nous ne devons pas sacrifier le logement à la défense nationale.

André Monteil (Finistère).- Ne nous opposons pas à toute augmentation de loyer. Ne pénalisons pas les offices d'HLM qui pratiquent une bonne gestion.

A la réunion du jeudi 15 novembre (la 87è) , ouverte par Lacaze à 14 heures.

Emile Halbout.- J'accepte un effort particulier pour la région parisienne, à la condition que l'on poursuive l'effort de décentralisation industrielle. Je suis opposé au texte de la Commission de l'Intérieur, favorable à la possibilité d'installer de nouvelles industries dans la région parisienne.

A la réunion du lundi 19 novembre (la 89è), ouverte par Lecourt à 14 heures.

Au terme du débat public, **Joseph Schaff** en dresse le bilan. Il y a un actif et un passif. Que fera la Groupe sur l'ensemble du texte ? Il y a une tentation vers l'abstention ; c'est le cas pour Schaff et pour **Lecourt**. En revanche, **Francine Lefebvre** fait observer que l'opinion publique a l'impression que le gouvernement se préoccupe enfin de la situation du logement dans la région parisienne. « Soyons prudents », dit-elle... D'autant que les principales améliorations du projet gouvernemental sont dues au Groupe MRP (notamment à Schaff, Dorey, Bouxom, Halbout, Nicolas, de Tinguy Arbogast, Monteil, Francine Lefebvre et Pflimlin).

Dans une « note rose » annexe, datée du 26 novembre et portant le n° 26, le Bulletin d'information du Groupe fait la liste de ces améliorations :

- Dans le programme quinquennal HLM, les crédits de la tranche inconditionnelle seront utilisés après avis des comités départementaux d'HLM intéressés ;
- L'établissement des programmes restera de la compétence de la Commission interministérielle des prêts ;
- Une correction de « la règle des minima » allègera pour les locataires les moins aisés la hausse des loyers ;
- Les opérations intéressant l'accèsion à la propriété effectuées dans les communes rurales bénéficieront d'un droit de priorité chiffré en milliards de francs pour toutes les années de 1957 à 1961 ;

- Le montant des emprunts émis ou contractés par les organismes d'HLM et les sociétés de crédit immobilier susceptibles de bénéficier des bonifications d'intérêts est porté de 2 à 5 milliards de francs, pour chacune des années 57 à 61.
- Les 760 milliards de la tranche inconditionnelle du plan quinquennal comprennent 600 milliards pour la construction de logements destinés à la location et 160 pour la construction de logements destinés à l'accèsion à la propriété (Paul Ramadier avait prévu 630 et 130 ; c'est Pierre Pflimlin qui, par la voie d'un amendement et d'une déclaration de synthèse très appréciée, fit rectifier cette répartition) ;
- Les primes à la construction, que le gouvernement cherchait à réduire, seront maintenues grâce à un crédit de 8 milliards chaque année de 57 à 61 ;
- L'abattement de 20% déductible du revenu des immeubles pour le calcul de l'impôt est porté à 30% ;
- Le gouvernement rendra plus efficace le droit au maintien dans les lieux accordé aux occupants des locaux meublés ou garnis (amendement Francine Lefebvre) ;
- Le gouvernement pourra par décret appliqué tout ou partie de la loi à l'Algérie (amendement Francine Lefebvre-Bouxom)

Le scrutin sur l'ensemble du projet intervient en séance publique dans la matinée du mardi 20 novembre : le texte est adopté par 506 voix (dont celles du MRP) contre 65 ; après quelques rectifications de vote, le résultat devient 490 contre 59 (poujadistes, quelques Indépendants, et quelques MRP).

Le vote favorable de la grande majorité du Groupe MRP a été décidé in fine par son Bureau (faute de pouvoir réunir de nouveau le Groupe). Le Bureau, au cours de sa brève délibération, a été influencé par une ambiance générale nettement favorable à ce texte modifié, notamment par une répartition mieux équilibrée entre les crédits (ouverts pour cinq ans) en faveur du secteur locatif et du secteur d'accèsion à la propriété.

Cette meilleure répartition a été en fait le déclic qui a fait disparaître les hésitations à droite comme à gauche. Elle est due à l'intervention, au cœur du débat public, le 15 novembre, de **Pierre Pflimlin**, président national du Mouvement, alors qu'il venait de convaincre de son objectivité, en usant de patience et de savoir-faire, à la fois Ramadier, le ministre, Chochoy, le secrétaire d'Etat, Denvers, le rapporteur de la Commission et la Commission des Finances, présidée par Raul Reynaud.

Certes, ce 15 novembre, juste après l'intervention de Pflimlin, les députés socialistes et communistes, pris de court, traînaient encore un peu les pieds, de telle sorte que l'article concerné ne fut adopté que par 348 voix contre 236 (SFIO et PC principalement) ; mais cinq jours plus tard, les esprits avaient mûri et l'adoption du projet fut donc votée par une majorité massive, 490 voix.

Voici un extrait de l'intervention quelque peu miraculeuse de Pflimlin le 15 novembre :

Il ne s'agit pas d'instaurer ici une controverse doctrinale qui serait bien inopportune. Dans la réalité concrète de nos villes et de nos campagnes, les deux formules, immeubles collectifs à usage locatif et petites maisons familiales, ont leur place. Ce n'est qu'une question de mesure et d'équilibre. Même dans les villes petites et moyennes, où l'espace est moins mesuré, la maison individuelle, qui répond au désir d'un grand nombre de Français, n'est pas à écarter.

Les candidats à la propriété sont nombreux. Tous ne réussissent pas à obtenir satisfaction. Les méthodes de financement qui ont été mises au point permettent à de modestes travailleurs de devenir propriétaires en versant des sommes mensuelles qui ne sont pas tellement supérieures à un loyer. C'est là pour eux un gros avantage. Il convient donc d'opter pour l'accèsion à la propriété

toutes les fois que le prix du terrain ou la densité de la population ne constitue pas une contre-indication.

Dans ces conditions, le groupe MRP demande au gouvernement de reconsidérer, non pas une position doctrinale, mais un équilibre.

La nouvelle présentation du projet de budget

Elle commence en séance publique le 20 novembre. Elle donne lieu à la **88^e réunion du Groupe MRP**, ouvert par **Lecourt** dès le **vendredi 16 novembre** à 14 heures, à un échange de vues sur la **nouvelle présentation du budget** organisée par un décret du 19 juin 1956 en application d'une loi : il s'agit de simplifier la procédure, d'éviter le temps perdu dans la vaine confrontation des surenchères habituelles, de fixer les recettes avant les dépenses et de classer celles-ci en grandes masses.

Henri Dorey (Belfort) expose les nombreux avantages offerts par cette réforme, préparée en 1955 par **Pierre Pflimlin**, ministre des Finances et des Affaires économiques dans le Gouvernement Edgar Faure, à la demande du MRP.

Paul Coste-Floret, qui reste chargé du rapport général sur la révision constitutionnelle à la Commission du Suffrage universel, fait observer que le décret du 19 juin, qui institue une procédure relevant du pouvoir constituant, n'est juridiquement pas applicable avant sa ratification par le Parlement. J'accepte une délégation du pouvoir constituant au gouvernement, dit-il, mais sous la réserve d'une ratification des décrets. J'ai donc déposé une motion préjudicielle tendant à surseoir à la discussion budgétaire.

André Monteil désapprouve cette initiative, qui arrêterait sine die la discussion du budget, devenue urgente.

Paul Coste-Floret réplique : accepter la délégation du pouvoir constituant c'est reconnaître Vichy !

André Monteil insiste : une telle motion offrirait de belles occasions à toutes les manœuvres politiques. Il est approuvé par **Francine Lefebvre** et par **Robert Lecourt**, qui rappelle que le texte du décret a été établi par **Pflimlin**.

Paul Coste-Floret accepte de retirer sa motion.

Victimes du STO

A la **90^{ème} réunion du Groupe, ouverte le mardi 20 novembre à 14 heures par Lecourt, Pierre-Henri Teitgen** traite du titre à donner aux victimes du Service du Travail Obligatoire. La question est morale et psychologique, dit-il. Il faut que le MRP manifeste du courage. Aux victimes du STO, il faut des compensations matérielles mais non pas le titre de déporté. Ce titre doit être réservé aux déportés de la Résistance et aux déportés politiques. La déportation est un crime.

Le Groupe passe ensuite à l'examen du budget.

Comment actualiser le projet de budget 1957 ?

Henri Dorey.- L'impasse (le déficit) est voisine de 1200 milliards sur un budget d'environ 4600 milliards. Les économies annoncées par le président du Conseil (400 milliards) ne sont pas réalisées. Le gouvernement a diminué les investissements agricoles et industriels.

Lionel de Tinguy.- Établi durant l'été, le budget n'est plus adapté à la situation actuelle. Contient-il des économies ? Non. Il y a bien des suppressions d'emplois mais il s'agit d'emplois vacants. Il y a ensuite une augmentation du traitement des fonctionnaires. **Ramadier** lui-même est inquiet. Il veut freiner la construction. Pratiquement, tous les crédits sont réduits sauf les traitements des fonctionnaires et les dépenses militaires. Que dire, dans ces conditions ? Pour le moins il faut atteindre les objectifs fondamentaux : Marché commun européen, défense nationale, construction.

Lucien Nicolas (Vosges).- J'ai déposé une motion appelant à la formation d'un gouvernement de salut national.

Edouard Moisan (Loire-Inférieure).- D'accord avec de **Tinguy** : il faut que la discussion porte sur les grandes options.

Marie-Madeleine Dienesch.- Je regrette l'absence de tout progrès dans la formation de la jeunesse rurale.

Robert Lecourt.- Oui, mais je vois mal quelle procédure employer.

Lionel de Tinguy.- Il en existe une : prévoir quelques scrutins sur des grandes options.

Lucien Nicolas.- **Ramadier**, la nuit dernière, s'est montré dur, pour des raisons nationales. Il peut accepter la procédure de **Tinguy**.

Pierre Abelin (Vienne).- Que voulons-nous ? Une politique d'attente ou une adaptation immédiate du budget à la nouvelle situation ?

Lionel de Tinguy.- Ne brisons pas la nouvelle procédure budgétaire. Votons le budget avec des chiffres valables. Où en est la défense nationale vers l'Est ? Où en est la protection civile ? Que valent aujourd'hui les prévisions sur les recettes de l'essence, les programmes du fonds routier, l'augmentation des traitements des fonctionnaires ? Ne faut-il pas bloquer les traitements, les salaires, les prix ?

Henri Dorey.- Attention, la procédure très globale de de **Tinguy** porte atteinte à la nouvelle présentation du budget ! Il faut repenser toutes les conceptions de la défense nationale.

Maurice-René Simonnet (Drôme), secrétaire général du Mouvement.- On nous présente un budget très dépassé. On peut s'attendre à une hausse du prix, à un ralentissement de la production, à une augmentation du chômage. Il faut le dire et en tirer les conclusions.

André-François Mercier (Deux Sèvres).- Pour réformer la défense nationale, il faut d'abord accroître les crédits. De nouvelles fabrications sont nécessaires. Prenons bien conscience qu'un budget militaire de 1000 milliards ce n'est qu'un budget d'entretien. Que devient l'aide américaine ?

Robert Buron (Mayenne).- Oui, le budget qu'on nous présente est dépassé. Il faut définir une nouvelle politique. Je rejoins **Simonnet**. Il faut actualiser le débat ; ainsi le MRP fera-t-il preuve de réalisme, il prendra ses distances par rapport au Gouvernement, il répondra aux préoccupations des syndicats.

Lionel de Tinguy.- Que peut-on attendre de l'appui de l'Europe, de la solidarité européenne ? Le problème est politique plus qu'économique et financier.

Pierre Pflimlin.- Je pense que les militaires pourraient faire un effort intellectuel supplémentaire. L'aide américaine ? C'est difficile en ce moment. Les Américains commettent-ils des erreurs ? Peut-être mais il faut tourner la page et chercher d'autres solutions. Eviter des discussions de détail dans la discussion budgétaire ? Oui, mais en veillant à sauver la nouvelle procédure. L'économie ? Elle est sur la lame du couteau. L'expansion est-elle terminée ? Ce n'est pas sûr. Evitons de faire une campagne alarmiste. Tentons de maintenir l'expansion. Il faut y croire, c'est un élément psychologique important. Ce qu'il faut changer, ce n'est pas l'expansion mais les méthodes afin de trouver celles qui nous permettront de la sauvegarder.

Robert Lecourt résume le débat : maintenir l'expansion, demander au Gouvernement de prendre de nouvelles initiatives, l'inviter à annoncer une actualisation immédiate de son projet.

Le Groupe donne son accord.

A cette même réunion du 20 novembre, le Groupe traite de trois autres sujets.

Robert Buron a organisé une réunion à Mayenne avec des **réfugiés hongrois**. Il invite les membres du Groupe à en faire autant ; les réfugiés hongrois sont disponibles.

Joannès Dupraz s'étonne que le MRP se mêle de la **formation d'un « groupe européen parlementaire »**, avec **Raymond Triboulet** (député républicain social, anti-européen). **Lionel de Tinguy**, qui est concerné, dit qu'il a agi sur l'invitation du Bureau. A son avis, on ne peut pas aller jusqu'à demander aux députés qui ont voté contre la CED de se livrer à une contrition publique ; on devrait au contraire leur faciliter le tournant. **Joannès Dupraz** réplique que les anti-cédistes restent anti-européens **Robert Bichet** rappelle que **Triboulet** fut en 1947 secrétaire général du Groupe fédéraliste. Le Mouvement Européen, dit-il, a envoyé en 1954 un questionnaire aux parlementaires, en prenant soin d'exclure la question du supranational ; en 1956, il a fait une nouvelle expérience, plus nette ; des difficultés ont alors surgi. Les adhésions reçues prouvent qu'on est effectivement dans la confusion ; mieux vaudrait un groupe plus

restreint. Le Bureau du Groupe, dans sa réunion de ce matin, a décidé d'agir dans ce sens. **Pierre Pflimlin** demande une conclusion pratique : que doivent faire les députés MRP ? **Robert Bichet** répond : il faut d'abord qu'André Mutter, l'organisateur, envoie un nouveau questionnaire. **Robert Lecourt** donne les conseils suivants : ne nous pressons pas de répondre ; demandons des précisions à Mutter ; à la première réunion de ce « groupe européen », faisons en préciser les objectifs. Le Groupe donne son accord.

Vers une nouvelle étape dans la révision de la Constitution ?

Paul Coste-Floret, rapporteur général des projets, fait une communication sur les travaux de la Commission du Suffrage universel à la fin de cette longue réunion du 20 novembre (la 90^e). Il regrette que les commissaires MRP, par leurs votes, aient réduit les limites du pouvoir parlementaire en matière de dépenses. Si nos amis continuent dans cette voie, dit-il, je suis disposé à démissionner de mon rapport.

Francine Lefebvre.- Si nous voulons obtenir une majorité sur l'ensemble, nous devons agir avec souplesse. Les commissaires MRP ont aidé Paul Coste-Floret sur des points importants. Je crois possible d'associer les commissaires socialistes à nos travaux .

Pierre Pflimlin.- Je suis inquiet. Je rappelle les positions « en flèche » prises par le Mouvement et par le Groupe. La collaboration socialiste ? Mais bien sûr, c'est même pour l'obtenir que le Bureau a été voir plusieurs fois Guy Mollet. Je suggère que le Groupe délibère sur le fond et fixe sa position sur les différents articles, afin que les commissaires MRP sachent à quoi s'en tenir ; et que le Bureau reprenne le dialogue avec Guy Mollet sur ce point, dialogue plus important que celui qu'on peut entretenir avec les commissaires socialistes. Quant à moi, je n'accepterai pas une « réformette ».

Paul Coste-Floret.- D'accord.

Francine Lefebvre.- Oui, mais cela suppose des réunions régulières de notre atelier du Suffrage universel (l'atelier réunit les commissaires MRP).

Robert Lecourt.- Il faut que les commissaires MRP soient présents dans les commissions ou, du moins, qu'ils s'y fassent représenter ; que l'atelier, effectivement, se réunisse régulièrement.

La suite de la discussion est prévue pour le 29 novembre.

Jeudi 22 novembre : Robert Lecourt ouvre à 14 heures la 91^e réunion du Groupe, consacrée au projet de **ratification du Traité franco-libyen** qui a été signé le 10 août 1955. Vive réaction de Georges Bidault. Propos mesurés de Robert Schuman.

François de Menthon expose le contenu du dossier. Il s'agit, dit-il, de la fin misérable d'un admirable épisode de l'épopée gaulliste de la dernière guerre.

Il rappelle le rôle historique que le général Leclerc joua en Libye. Il observe que les Anglais et les Américains occupent militairement le pays, devenu pratiquement un protectorat anglais.

En revanche, souligne-t-il, la Libye a demandé l'évacuation des troupes françaises (450 hommes stationnés au Fezzan), contre l'offre de quelques garanties limitées (bornages des frontières, utilisation de deux aérodromes, droit de passage).

Dans ces conditions, quels sont les arguments contre la ratification ? Elle serait un succès de prestige pour le monde arabe. Au surplus, la définition des frontières n'est pas encore faite, alors que ces frontières sont d'une grande importance du point de vue stratégique et en ce qui concerne les gisements pétrolifères.

Quels sont les arguments pour ? Ne pas ratifier, c'est le risque d'une condamnation de la France par l'ONU, le risque de troubles au Fezzan, le risque d'obtenir en définitive moins de garanties que celles qu'offre le traité. Cela dit, même les partisans de la ratification considèrent que le traité est mauvais.

André Monteil.- La Commission de la Défense nationale propose un ajournement de quelques jours, le temps d'achever le règlement, qui est en cours, de la question des frontières. Effectivement, la délimitation des frontières est essentielle pour nous assurer une ouverture sur les gisements de pétrole et la possibilité d'utiliser les terrains d'aviation. Cependant, Bourguès-Maunoury, le ministre, nous demande de ratifier dès aujourd'hui.

Je suggère que nous fassions des réserves publiques afin d'appuyer nos négociateurs. Je redoute une activité de guérilla dans le Fezzan dans le cas d'un vote hostile. J'ajoute que le chef du gouvernement libyen n'est pas mauvais et que le refus de la France de ratifier risquerait de le faire remplacer par un extrémiste. Bourguès pourrait retarder l'échange des instruments de ratification jusqu'à la délimitation des frontières.

Robert Bichet.- La France a déjà obtenu des garanties en ce qui concerne le pétrole. Il faut assurer à ce pétrole deux sorties : l'une par la Tunisie, l'autre par la Libye, afin que la concurrence joue en faveur de la France. Autre argument : après l'échec de la CED, la France peut-elle encore signer des traités et en refuser la ratification ?

Georges Bidault.- Je constate que le gouvernement abroge des traités, ceux du Bardo et de Fès, sans que le Parlement en soit saisi. Je regrette la confusion dont Bourguès donne le signal. Les garanties ? Elles ne sont pas dans le traité ! C'est grave. L'ONU ? C'est une faiblesse internationale ! Que veulent les Anglais ? Se retourner vers les USA en abandonnant la France ! Je rappelle que Butler (vice-premier ministre britannique) était l'homme de confiance de Chamberlain. Mais pourquoi dire « non », me dira-t-on. On a perdu l'Indochine, on a perdu les Comptoirs de l'Inde ! Où en sont la Tunisie, le Maroc, l'Algérie ? Il ne faut pas dire toujours « Et après ? » . Nous ne nous sommes pas posé cette question en 1940 ! Et les Hongrois se sont-ils dit « Et après ? » . Certes, si le Gouvernement engage son existence, il faudra revoir la question.

Robert Schuman.- La France n'a pas de droit juridique sur le Fezzan ; elle n'a qu'un droit moral. Ne pas évacuer ? La France serait condamnée par l'ONU et par toute autre juridiction internationale. Il faut réfléchir aux conséquences. Comment obtenir davantage en cas de refus ? Comment en sortir ? La Libye est-elle disposée à reprendre la négociation ? Peut-elle accorder davantage demain ? Ce n'est pas sûr du tout. Le contraire est plus vraisemblable. J'accepte la procédure envisagée par Bourguès... Le trafic d'armes ? Notre présence militaire actuelle ne l'empêche pas ! En cas de refus, la Grande-Bretagne se manifesterait contre la France.

Pierre-Henri Teitgen.- Je voterai la ratification, à regret. Mais je note aussi que le MRP, quand il était au pouvoir, n'a pas réussi à obtenir un règlement satisfaisant du problème. Ferait-il mieux aujourd'hui ? J'approuve Robert Schuman. Si la France reste en Libye, on parlera de coup de force, il n'y a pas l'ombre d'un doute, et la France sera condamnée. Quel serait alors le résultat ? Ce n'est pas sur ce terrain du problème libyen qu'il faut rechercher une revanche sur des insuccès du passé !

Jean Cayeux.- Je suis favorable à un ajournement de quelques jours.

André Monteil.- C'est techniquement impossible.

Edouard Moisan.- Si le scrutin a lieu ce soir, on peut éviter la procédure du vote personnel, qui serait très risquée car de nombreux députés ne sont pas au Palais-Bourbon.

Le Groupe MRP juge opportun d'éviter un vote personnel de chaque député.

Par 15 voix contre 7, il se prononce pour l'urgence du débat. Par 15 voix contre 7, de nouveau, il décide de voter contre la motion de renvoi de la Commission de la Défense nationale.

Sur le fond, le Groupe décide d'attendre les explications du Gouvernement pour se prononcer.

En séance publique, dans l'après-midi, c'est Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qui confirme le projet Bourguès-Maunoury : le Gouvernement s'engage à ne pas déposer les instruments de ratification avant d'avoir reçu des garanties sur les

frontières, les gisements pétrolifères, les terrains d'aviation, les pistes des Adjars.

Alfred Coste-Floret expose la position du Groupe MRP. Le projet de ratification est adopté par 411 voix, dont le MRP, contre 120 (la droite).

Le 29 décembre, un accord franco-libyen délimite la frontière algéro-fezzanaise entre Ghat et Ghadamès.

Lundi 26 novembre : Fernand Bouxom, vice-président, ouvre à 4 heures 30 la 92^e réunion du Groupe. **Fonctionnaires du Maroc et de Tunisie.**

Pierre Pflimlin fait un exposé sur le projet de budget concernant les affaires marocaines et tunisiennes, dont il est le rapporteur à la Commission des Finances. Il demandera au Gouvernement des assurances sur les garanties accordées aux fonctionnaires français. A son avis, le problème ne devrait pas être soulevé ni surtout tranché à cette occasion ; il faudrait voter contre une éventuelle motion préjudicielle et renvoyer les problèmes politiques au budget des charges communes.

André Colin (Finistère).- Je suis de cet avis.

Fernand Bouxom.- Autre problème : l'expulsion des Français d'Egypte.

Jean Cayeux.- Je prévois d'intervenir en séance sur ce sujet ainsi que sur la Hongrie ; faut-il reconnaître le Gouvernement Kadar (*Janos Kadar, qui avait succédé à Geroe comme premier secrétaire du Parti des travailleurs hongrois et avait apporté son soutien à Nagy, a chassé celui-ci et pris sa place à la direction d'un nouveau gouvernement, alors que la bataille faisait rage dans les rues de Budapest, le 4 novembre*).

Pierre Pflimlin.- Je pense souhaitable de parler de l'expulsion des Français d'Egypte. En revanche, le problème Kadar pourrait être évoqué par un autre orateur ou dans une question écrite.

Jean Cayeux donne son accord.

Pierre Pflimlin en revient aux fonctionnaires du Maroc et de Tunisie. « Evitons de prendre des mesures qui inviteraient les Français à quitter ces pays ; soyons prudents » dit-il.

Lucien Nicolas (Vosges).- Je demanderai le rejet du budget des Anciens combattants, qui ne donne satisfaction à personne (*le ministre est le socialiste Tanguy Prigent*).

André Colin.- Sur le budget de l'Education nationale, je ferai un rapport optimiste (*le ministre est le radical René Billères*).

Charles Viatte (Jura).- Moi, je ferai d'expresses réserves sur ce budget ; son orientation est mauvaise.

Mardi 27 novembre : Robert Lecourt ouvre à 14 heures la 93^e réunion du Groupe. **Les entretiens du Bureau du Groupe MRP avec Guy Mollet et Paul Ramadier. Le voyage d'enquête de la délégation du MRP en Algérie.**

Robert Lecourt rend compte des entretiens qu'avec **Pierre Pflimlin** et **Edouard Moisan** il a eus le 23 novembre à midi avec Guy Mollet à Matignon, puis, dans l'après-midi, à l'Assemblée Nationale, avec Paul Ramadier.

• **Budget.** La délégation MRP a demandé le dépôt d'un collectif budgétaire adaptant le budget 1957 « aux exigences de l'heure et aux impératifs de demain ». Guy Mollet a fait un accueil favorable à cette demande.

• **Algérie.** A en croire le président du Conseil, les divergences apparues entre ses collaborateurs et entre les ministres socialistes sont moins grandes que ne le dit la presse. Il pense que les éléments d'une solution politique à la guerre d'Algérie seront prochainement en place. La délégation MRP lui a demandé d'être plus précis dans la définition de ses objectifs généraux et d'activer les réalisations sur le plan local.

• **Europe.** Le MRP demande au Gouvernement de favoriser l'harmonisation des politiques étrangères des pays de l'Europe occidentale ; le Gouvernement inviterait les gouvernements européens à organiser une réunion mensuelle régulière des présidents du Conseil ou des ministres des Affaires étrangères. Guy Mollet a donné son accord.

• **Révision de la Constitution.** Le Gouvernement doit user de son influence pour accélérer les travaux parlementaires dans ce domaine. Guy Mollet a répondu qu'il était disposé à le faire et même à jouer éventuellement un rôle d'arbitre. Il prendra de nouveau contact avec les socialistes sur ce sujet, auquel il attache une grande importance.

• **Le problème des communistes.** La délégation MRP a rappelé à Guy Mollet la nécessité de faire respecter les lois de la République dans toute leur portée.

Avec Paul Ramadier, la délégation MRP a parlé du collectif budgétaire et du blocage d'une partie des crédits jusqu'à la réalisation d'économies équivalentes. Le ministre se propose d'inviter les commissaires MRP à déjeuner.

Lecourt, d'autre part, a demandé un rendez-vous à Christian Pineau, ministre des affaires étrangères.

Paul Bacon (Seine) expose les informations qu'il ramène du voyage qu'il vient d'effectuer en Algérie à la tête d'une délégation MRP composée de Robert Bichet, Jules Duquesne, Pierre Gabelle, Pierre Guillou (*élu député MRP dans les Côtes du Nord le 2 janvier 1956, en deuxième position sur la liste conduite par Marie-Madeleine Dienesch ; Henri Bouret, l'ancienne tête de la liste dans le département, exclu du MRP, était candidat Jeune République ; il a gardé 16.000 voix mais il a été battu ; un autre militant du même nom, Louis Guillou, né à Cléder en 1921, cultivateur, a été élu en 5^e position sur la liste André Colin, dans le Finistère, en novembre 1946*) et Alexis Méhaignerie (Ille-et-Vilaine).

Il a constaté des résultats obtenus grâce à la politique dite de pacification : dans l'Administration, dans la lutte contre le terrorisme (grâce à la police). En revanche, dit-il, les conclusions générales optimistes sont à accueillir avec prudence. A propos de la transformation des communes mixtes en communes de plein exercice, il observe que l'on applique une loi qui date de 1884...qui prévoit d'abord une administration provisoire, nommée par l'Administration. Il s'agit donc d'un artifice, du moins dans une première phase. On organise en outre des syndicats de communes.

Il y a un effort de scolarisation. Dans ce domaine, l'Armée remplit une tâche importante, avec les « instituteurs-soldats ».

Problèmes économiques et sociaux : en Kabylie, la densité de la population est forte (plus de 150 habitants au km², comme en Belgique). La France accorde des crédits importants. On lutte contre le chômage des jeunes (50% de la population). Le bled est davantage pacifié que les villes (en particulier l'Algérois). A Oran, la population européenne (les deux tiers) est dynamique, confiante ; elle réclame la mobilisation. Ailleurs, la crainte est plus grande. On y demande davantage à la France.

Quant au problème politique, les délégués MRP en discuteront entre eux. Ils ont eu des contacts avec des européens et des musulmans. Les opinions sont diverses. Les européens réclament un effort militaire et un effort policier. Quelques uns demandent des discussions politiques avec les musulmans.

Le Groupe décide de renvoyer à plus tard la suite du débat.

Fernand Bouxom a reçu le représentant de l'UNAF (Union nationale des associations familiales), qui est favorable à **une majoration des allocations familiales**.

Il a préparé une proposition dans ce sens ; Il s'agit d'un geste politique. Il souhaite la signature collective du Groupe.

Maurice Lucas est d'accord mais rappelle que le problème du financement des prestations agricoles n'est pas réglé.

Le Groupe accepte de signer collectivement la proposition Bouxom.

Budget des Affaires étrangères

Ce budget est discuté en séance le soir du 22 novembre, juste après le débat sur la ratification du Traité franco-libyen.

Rapportant l'avis de la Commission des Affaires étrangères, **Pierre Schleiter** (Marne), ancien président de l'Assemblée Nationale, critique avec vigueur l'économie de 85 millions sur le

Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, que la France a créé et qui, actuellement, aide les **réfugiés hongrois**. Jean Filippi, sénateur radical et secrétaire d'Etat au Budget, lui répond en prenant l'engagement d'inscrire dans le prochain collectif un crédit de 70 millions pour le CIME.

Paul Gosset (Nord) intervient dans le débat public sur les événements de Hongrie, les Français installés en Egypte et les intentions de l'URSS pour le proche avenir.

Le Bulletin d'information du Groupe n°115 daté du 24 novembre, dans ses nouvelles brèves, annonce que **Joseph Schaff** vient de recevoir du **Conseil supérieur de l'Ordre des architectes** une lettre de remerciements pour les résultats obtenus dans la discussion de la loi-cadre sur la construction et que **Pierre Trémentin**, ancien député, ancien conseiller de la République, maire de Plouescat, dans le Finistère, vient d'être élu président de l'Association des maires de France.

Jeudi 29 novembre : Joseph Wasmer (Haut-Rhin, vice-président, ouvre à 14 heures la 94^e réunion du Groupe. A l'ordre du jour : **les problèmes de fond posés par la révision de la Constitution. Importants désaccords au sein du Groupe.**

Paul Coste-Floret fait un exposé actualisant le débat et se réfère aux travaux de la Commission, du Suffrage universel et au projet MRP dont le Groupe a déjà accepté les principes. Il précise qu'en l'absence -volontaire- des commissaires communistes et poujadistes les travaux de la Commission sont faussés. Il traite de l'initiative parlementaire des dépenses, de la délégation de pouvoirs au Gouvernement (« entrée dans les mœurs », dit-il), de la question de confiance et de la motion de censure ...

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne).- Les conclusions de la Commission sont inadmissibles. Les faits me donnent raison. J'ai toujours dit qu'il serait préférable de ne toucher qu'avec beaucoup de prudence à la Constitution et qu'il vaudrait mieux appliquer les textes en vigueur. Je crois mauvais pour l'opinion publique de dire que tout va mal en raison des défauts de la Constitution. Mieux vaudrait faire comprendre au pays les efforts nécessaires dans tous les domaines...

Je souhaite une nouvelle délibération sur le projet MRP. Je suis en effet inquiet à l'idée que le MRP s'engage à fond dans cette affaire. Les réformes prévues me paraissent ne tenir compte ni des faits ni de l'expérience. Exemples : le contrat de législature, l'abandon du mandat parlementaire par les ministres (ce simple fait peut renverser la majorité aussitôt le gouvernement constitué), la délégation de pouvoirs (qui finira par réduire à rien le rôle des parlementaires). Je suis ainsi amené à poser une question de principe : le MRP estime-t-il encore utile la présence des députés à l'Assemblée Nationale après le vote de l'investiture à un président du Conseil ? J'estime redoutable, devant l'opinion publique, de permettre l'adoption d'un texte contre lequel s'exprime une majorité.

J'accepte l'idée de préparer l'opinion publique à des grandes réformes, mais, dans l'état actuel de cette opinion, je crois que le projet soumis à l'approbation du Groupe est dangereux.

Après cette intervention, un débat s'engage sur une question de méthode : le Groupe doit-il refaire la discussion générale sur la réforme (c'est la thèse de Lacaze) ou doit-il passer à la discussion des articles, qu'il n'arrive pas à ouvrir bien qu'il discute du projet depuis des semaines (thèse soutenue par Edouard Moisan, Francine Lefebvre, du moins pour les articles « urgents », Lecourt) ? Le Groupe décide de passer à la discussion des articles, dans l'ordre où ils ont été examinés par la Commission. Ainsi discute-t-il, brièvement, de la motion de censure, du cas où un texte peut être adopté en dépit d'une majorité hostile... Sans conclusion. **Paul Gosset** ajoute un argument à la thèse de Lacaze : « Quel rôle restera-t-il au président de la République en cas de crise si le nouveau président du Conseil se trouve automatiquement investi ? » Ce qui sera le cas si le nom du successeur est lié à la motion de censure.

Maurice Lucas succède à Joseph Wasmer à la présidence de la réunion.

Pierre Pflimlin.- Je constate que nous n'arriverons pas à conclure aujourd'hui et je continue à penser qu'il est nécessaire de conclure rapidement. Je rappelle que le MRP s'est déjà beaucoup engagé à l'égard de Guy Mollet et qu'il a pris une position en flèche. J'ai conscience du danger actuel : une réformette sans portée ou, pis encore, une aggravation de la situation actuelle. Le MRP doit prendre nettement position et je souhaite que le Groupe socialiste en fasse autant.

Robert Lecourt.- Je pense aussi qu'il nous faut suspendre le débat mais je souhaite une décision rapide. Je propose une prochaine réunion qui serait assez longue pour pouvoir en terminer.

Le Groupe décide de lever la séance et de reprendre la discussion le vendredi 7 décembre.

Vendredi 30 novembre : Robert Lecourt ouvre à 14 heures la 95^e réunion du Groupe. **Investissements dans l'agriculture.**

Paul Bacon.- Notre ami Christian Bonnet (Morbihan) vient de faire en séance publique une intervention sur **l'aviation commerciale** qui est contraire à la doctrine permanente du MRP. J'aimerais que toute équivoque soit évitée. Bonnet a parlé en son nom personnel, c'est son droit mais il faut le faire savoir.

Robert Lecourt.- Je vais étudier la question.

Pierre Guillou et **Alexis Méhaignerie** traitent des investissements agricoles, que le Gouvernement veut faire réduire, et des subventions aux centres d'apprentissage agricoles.

Robert Lecourt.- Je souhaite éviter que le MRP se fasse battre sur l'apprentissage.

Henri Dorey.- Soyons vigilants au moment de l'examen des décrets de répartitions.

René Charpentier (Marne).- Le Gouvernement accorde 19 milliards d'investissements et non pas 27.

Pierre Schneider (Marne).- Il ne reste à l'Assemblée que le moyen de repousser un titre budgétaire pour tenter d'obtenir satisfaction. Sur l'agriculture, le MRP a intérêt à voter pour les thèses des paysans, même si elles sont un peu démagogiques. Cela dit, il risque ainsi de faire rejeter des titres. Il y a là un problème politique. Nous risquons d'en rester aux crédits de 1955

René Charpentier.- Les thèses des paysans ne sont pas démagogiques, en particulier sur les investissements. Le Gouvernement prétend les réduire et eux seuls. Je propose que le Groupe vote contre les deux titres relatifs à l'équipement agricole.

Le Groupe donne son accord.

René Charpentier.- Traite de la surcompensation des prestations familiales et de la détaxation du matériel agricole.

Pierre Schneider et **Pierre de Chevigné** déplorent l'octroi de crédits importants au Maroc et à la Tunisie. A leur avis, le MRP doit formuler des réserves formelles. « L'opinion publique est scandalisée », dit de Chevigné.

Robert Lecourt.- Je suis bien d'accord.

Chronique de l'amitié

C'est l'une des rubriques du Bulletin d'information du Groupe MRP.

Dans les numéros 112 et 123 de l'année 1956 (21 novembre et 7 décembre), on y trouve cette nouvelle :

« ... C'est dimanche prochain, 9 décembre, à 9 heures 30, à la chapelle de Champrosay (Le Minoret) par Draveil, en Seine-et-Oise, que notre amie **Odette de Coccola**, qui a appartenu au cabinet de plusieurs ministres MRP, prendra l'habit à la Communauté des Sœurs de Marie Auxiliatrice. »

Odette avait joué un rôle très important au cabinet de Lionel de Tinguy, député MRP de la Vendée et secrétaire d'Etat aux Finances et aux Affaires économiques dans le Gouvernement Bidault, d'octobre 1949 à juillet 1950.

Elle est membre de l'Amicale du MRP depuis sa création et abonnée au bulletin « Le MRP vous parle ! » Jusque dans les années 90, elle participait, toujours avec la même vivacité d'esprit, le même sourire et le même humour, à nos réunions annuelles.

Depuis 51 ans, elle est Sœur Marie-Cyrille, désormais en retraite dans une maison religieuse à Montmartre.
Nous lui adressons l'expression de notre vive sympathie.